

# L'Etat EN BOURGOGNE



N°30 - AVRIL 2013

→ s'abonner à la Lettre



**L**a politique publique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes est à la fois un principe fondateur républicain et de l'action publique. Incarnation d'une certaine forme de changement social, l'ambition affichée est de passer d'une égalité de droits à une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Le programme régional stratégique Égalité Femmes/Hommes 2012-2014 en Bourgogne, présenté dans cette lettre, est un outil de travail mobilisateur concrétisant l'engagement des acteurs institutionnels sur les trois prochaines années. Les résultats obtenus seront évalués annuellement et de nouveaux partenariats viendront enrichir régulièrement ce programme de travail.

Il reste que la priorité de l'État en région demeure, plus que jamais, l'emploi. Ce numéro ébauche une première présentation des dispositifs publics existants. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) permet un allègement équivalent à 4 % de la masse salariale en 2013 puis 6 % à partir de 2014 pour toutes les entreprises payant l'impôt sur les sociétés. Les emplois d'avenir visent à inciter le recrutement, en échange d'une contrepartie financière, des jeunes de moins de 25 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et en leur fournissant un parcours de formation adapté.

Ces mesures seront présentées plus spécifiquement dans la prochaine lettre du mois de juin. D'autres mesures le seront également, à l'instar du contrat de génération qui est un dispositif innovant visant à favoriser l'embauche des jeunes et le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la transmission des compétences.

La situation de l'emploi, et notamment celle des jeunes, constitue une injonction impérative d'action à tous les partenaires sociaux. En Bourgogne, ce sont près de 14 000 jeunes qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi à la fin du mois de mars 2013, ce qui représente une augmentation de 12 % sur un an. L'État, les collectivités territoriales, les associations, les établissements médico-sociaux, les entreprises doivent avoir recours autant que possible aux instruments qui existent pour gagner la bataille de l'emploi et inverser la courbe du chômage d'ici la fin de l'année.

**Pascal MAILHOS**  
Préfet de la région Bourgogne,  
Préfet de la Côte-d'Or

## Dossier spécial

### L'égalité entre les femmes et les hommes en Bourgogne

## Sommaire

Réforme des rythmes à l'école primaire	p 2
Le nouveau profil environnemental régional de la Bourgogne est paru	p 2
Déserts médicaux : le pacte territoire-santé en Bourgogne	p 2
Une base de données sur les équipements sportifs en Bourgogne	p 2
Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi	p 3
L'État lutte contre les pollutions visuelles	p 4
La pré-plainte en ligne	p 4
Un 3 <sup>e</sup> Contrat d'Appui à la Performance Economique et à l'évolution des Compétences (CAPÉCO) en Bourgogne	p 4
En mai 2013, la Bourgogne fête l'Europe	p 12



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE



## RÉFORME DES RYTHMES À L'ÉCOLE PRIMAIRE POUR FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES ÉLÈVES

AMÉNAGER ■

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'académie de Dijon a créé un site internet dédié à ce thème : [rythmesscolaires.ac-dijon.fr](http://rythmesscolaires.ac-dijon.fr).

Ce site a pour objectif de répondre aux questions des différents publics (professeurs, parents, élus) concernés par cette réforme.

Les textes officiels, le guide pratique à destination des élus, une foire aux questions et des exemples d'organisation d'emplois du temps sont ainsi disponibles.

Par ailleurs, des référents départementaux ont été nommés. Il est possible de les interroger grâce à une adresse courriel mise à disposition et qui permettra de répondre de façon plus précise à chaque question particulière.

## LE NOUVEAU PROFIL ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL DE LA BOURGOGNE : UN OUTIL, UNE RÉFÉRENCE, UN RÉPERTOIRE

PROTÉGER ■

*Le nouveau Profil Environnemental Régional (PER) de la Bourgogne est paru fin 2012 (format papier et version dématérialisée). Il représente :*

1. Un outil de connaissance accessible à tous : décideurs politiques, acteurs économiques et citoyens;
2. Une référence pour l'intégration de l'environnement dans toutes les politiques publiques;
3. Un répertoire regroupant l'ensemble des thématiques environnementales de la région Bourgogne.

Il est le fruit d'un travail partenarial qui a associé différents services de l'État, des établissements publics et de nombreux acteurs du territoire.

Il dresse un état des lieux de l'environnement en Bourgogne à travers différentes thématiques :

paysages, ressource espace, eau, biodiversité et milieux naturels, sols, énergie, gaz à effet de serre et changement climatique, air et pollution atmosphérique, déchets, risques naturels et technologiques, bruit.

A partir de la définition des principaux enjeux environnementaux de la région, certains indicateurs sont proposés pour apprécier leur évolution.

Il représente donc un support par excellence pour mobiliser de l'information environnementale sous un format synthétique et interactif grâce notamment à sa version dématérialisée. Un outil à inscrire dès à présent dans vos favoris ! ([www.per-bourgogne.fr](http://www.per-bourgogne.fr))



## DÉSERTS MÉDICAUX : LE PACTE TERRITOIRE-SANTÉ EN BOURGOGNE

DIALOGUER ■



*La Bourgogne n'échappe pas à la désertification médicale, qui a touché deux millions de Français supplémentaires depuis 5 ans.*

*Généralistes, spécialistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers... Dans la région, la densité des professionnels médicaux et paramédicaux, inférieure à la moyenne nationale, fragilise l'offre de soins de premier recours.*

Faire reculer les inégalités entre les territoires constitue une priorité nationale absolue. C'est l'objet du pacte territoire-santé lancé par la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, en décembre dernier.

Ce pacte se fonde sur douze engagements et trois objectifs :

- « changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins »,

- « transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé »,
- « investir dans les territoires isolés ».

Parce que la mobilisation est essentielle pour relever ce défi, Marisol Touraine soumet ces propositions à une large concertation, en particulier à l'échelle de chaque département. Ce dialogue avec l'ensemble des partenaires concernés s'organise en Bourgogne sous la conduite de l'Agence Régionale de Santé, en lien avec les préfetures, pour identifier les actions à mener sur l'offre de soins de proximité et repérer les acteurs susceptibles de constituer une aide dans la démarche sur les territoires.

Des réunions d'échanges se sont déroulées en mars et se poursuivent avril en Saône-et-Loire, dans la Nièvre, l'Yonne et en Côte-d'Or.

## UNE BASE DE DONNÉES SUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DISPONIBLE POUR TOUS

CONNAÎTRE ■

Le recensement des équipements sportifs (RES) est un outil au service des politiques sportives des différents acteurs, publics et privés, qui œuvrent pour le développement du sport. Il fournit depuis 2006 des données très utiles sur l'ensemble des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques sur le territoire national.

Mis à jour régulièrement par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Bourgogne, il permet d'obtenir une cartographie fidèle des équipements sportifs dont les caractéristiques principales sont décrites au moyen d'une cinquantaine de variables. Le RES permet la réalisation d'études spécifiques, portant sur des aspects particuliers des équipements sportifs.

La DRJSCS de Bourgogne a ainsi réalisé plusieurs publications destinées aux acteurs du sport et notamment en 2011 et 2012 disponibles sur demande ([drjscs21@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs21@drjscs.gouv.fr)) :

- deux plans régionaux des équipements sportifs, sur bâti sportif et sur les équipements sportifs de nature,
- et une étude sur l'accessibilité des équipements sportifs aux personnes handicapées.

*Vous pouvez consulter cette base à l'adresse suivante : <http://www.res.sports.gouv.fr/>.*

*Le Premier Ministre a présenté le 6 novembre 2012 le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Ce pacte constitue la réponse du Gouvernement au défi du redressement de la compétitivité de notre économie. Il comporte 35 mesures, visant à agir sur l'ensemble des leviers de la compétitivité, au nombre de huit.*

### **Mettre en place un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi**

- Allègement de 20 milliards d'euros par an des coûts pour les entreprises, allègement équivalent à 4 % de la masse salariale en 2013 puis 6 % à partir de 2014 pour toutes les entreprises payant l'impôt sur les sociétés.

### **Garantir aux TPE, PME et aux ETI des financements performants et de proximité**

- Mise en place d'une nouvelle garantie publique permettant d'apporter plus de 500 M€ de trésorerie aux PME.
- Etablissement d'un plan d'actions pour lutter contre l'allongement des délais de paiement.
- Mise en œuvre opérationnelle de la Banque Publique d'Investissement. La première réunion nationale du Conseil d'Administration s'est tenue à Dijon le 21 février 2013.



### **Accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation**

- Réorientation des pôles de compétitivité vers les produits et services à industrialiser. La participation des PME et ETI devra également être renforcée.

### **Produire ensemble**

- Mise en œuvre d'une stratégie de filières, notamment via des fonds

- T'es pas folle de prévoir des recrutements ?



- Au contraire, avec le crédit d'impôt plus j'investis, plus je me développe, plus je recrute. et plus j'ai du crédit d'impôt !

Avec le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, je bénéficie d'une aide fiscale dont le montant est égal à 4% en 2013 et 6% dès 2014 de chaque salaire allant jusqu'à 2,5 fois le SMIC. Cette aide permet à chaque entreprise, petite ou grande, de baisser ses coûts dès cette année. Grâce à ce dispositif, j'ai les moyens d'embaucher et d'investir.

Retrouvez l'ensemble des 35 mesures sur : [www.economie.gouv.fr/ma-competitivite/35-actions-concretes](http://www.economie.gouv.fr/ma-competitivite/35-actions-concretes)

sectoriels au sein de la BPI, bénéficiant directement aux entreprises des filières, dont les nouvelles filières prioritaires répondant aux défis de demain.

### **Renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'international et l'attractivité de notre pays**

- Accompagnement personnalisé à l'international pour 1 000 ETI et PME de croissance dans le cadre de la BPI.
- Développement du nombre de VIE (volontariat international en entreprise) de 25 % en 3 ans.

### **Offrir aux jeunes et aux salariés des formations tournées vers l'emploi et l'avenir**

- Développement des embauches de jeunes en apprentissage dans les PME avec l'objectif de 500 000 apprentis en 2017.

### **Faciliter la vie des entreprises en simplifiant et stabilisant leur environnement réglementaire et fiscal**

- Stabilisation sur la durée du quinquennat de 5 dispositifs fiscaux importants pour l'investissement et la vie des entreprises (Crédit d'Impôt Recherche, JEI, aides à la détention et à la transmission, aide à l'investissement dans les PME, CET).

### **Assurer une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité**

- Accompagnement du développement des PME de croissance innovantes en mobilisant l'achat public.



**emplois d'avenir**  
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

### **Les emplois d'avenir : un programme qui monte en puissance**

Après un lancement, début novembre, valorisé en Bourgogne par de nombreuses

visites ministérielles, le dispositif a connu un démarrage assez lent, au regard, notamment, des objectifs ambitieux assignés à la région Bourgogne : 2 742 contrats à conclure avant la fin 2013.

Sous l'égide des préfets et sous-préfets fortement mobilisés, le service public de l'emploi, aux échelons régional, départemental et local, a multiplié, dès la mi-novembre, les actions de communication, d'information et de promotion du dispositif. L'effort s'est concentré sur les collectivités locales et territoriales, ainsi que sur les grandes associations et leurs têtes de réseaux.

Le 21 janvier, Pascal MAILHOS, Préfet de la région Bourgogne, a autorisé par un arrêté la plupart des secteurs relevant de la sphère

marchande à proposer des contrats en emplois d'avenir.

La liste des secteurs éligibles est consultable sur le site internet de la Préfecture de région ([www.bourgogne.gouv.fr](http://www.bourgogne.gouv.fr)).

Une convention-cadre Etat/Région a été signée, traduisant les engagements respectifs pour concourir à la réussite du programme. Au plus près du terrain, les opérateurs Pôle Emploi, Missions locales, CAP emploi, collaborent au sein de cellules opérationnelles pour collecter et transmettre les offres d'emploi, organiser de façon concertée et complémentaire les actions de communication et de prospection des employeurs et ainsi permettre aux jeunes les plus fragiles de trouver un emploi.



Avant

Les bords des routes de la Côte-d'Or sont fréquemment envahis par un foisonnement de panneaux indiquant la proximité d'activités. Or, il s'avère qu'un grand nombre de ces « pré enseignes » implantées ne respecte pas la réglementation de la publicité, ce qui constitue une infraction au code de l'environnement.

Dans le cadre d'une politique de valorisation des paysages et du respect de la réglementation, la Direction départementale des territoires fait procéder à l'enlèvement des dispositifs publicitaires illégaux en commençant par les itinéraires touristiques de la Côte d'Or.

L'action a démarré à Dijon par la rocade-sud cet été, où plus de 50 panneaux ont été déposés sur 3 kilomètres, et se poursuit route de Beaune et route des grands crus. (photos)

Cette action répond ainsi notamment au souhait des touristes venant visiter la Côte-d'Or qui, lorsque qu'on les interroge sur leur motivation, indique que leur premier motif de visite est la qualité des paysages du département.



Après

Un « pôle de compétences publicité » vient d'ailleurs d'être créé afin de coordonner les stratégies de l'Etat et des collectivités territoriales pour concilier la qualité du cadre de vie avec la promotion des entreprises de Côte d'Or.

LA PRÉ-PLAINTE EN LIGNE EN SERVICE EN BOURGOGNE DEPUIS LE 4 MARS 2013

La pré-plainte en ligne est un dispositif destiné à améliorer l'accueil des victimes d'infractions. Il permet un signalement immédiat des faits commis, tout en réduisant, par la prise de rendez-vous, le délai d'attente lors du dépôt de plainte dans les locaux de la police ou de la gendarmerie.



Pour des raisons d'efficacité et des impératifs d'enquête, ce dispositif est réservé aux atteintes contre les biens dont la victime ne connaît pas le ou les auteurs des faits (vols, dégradations, escroqueries...).

Les situations d'urgence qui nécessitent une intervention immédiate des services de police ou de gendarmerie ne doivent pas passer par la pré-plainte en ligne. Sont également exclues de ce dispositif les plaintes contre personnes connues ou dénommées, car elles peuvent justifier un traitement immédiat et une interpellation rapide de l'auteur.

la rénovation du dispositif de recueil, d'enregistrement et d'analyse de la délinquance voulue par Manuel Valls, ministre de l'intérieur, dans le respect de l'indépendance de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. En facilitant les démarches des citoyens, elle permettra de réduire les phénomènes de non-déclaration.

Expérimenté depuis le 1er novembre 2008 dans deux départements, étendu en décembre 2011 à 4 autres départements, le dispositif est généralisé à l'ensemble du territoire national et effectif depuis le 4 mars 2013 sur les quatre départements de la Bourgogne.

L'arrivée de la pré-plainte en ligne constitue une étape importante de



Une démarche simple et innovante :

- La victime effectue sa télé-déclaration depuis n'importe où via internet, sur le site : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) et renseigne un formulaire guidé comportant des rubriques obligatoires ;
- elle choisit le jour de son rendez-vous, ainsi que le commissariat ou la brigade de gendarmerie où elle souhaite venir signer sa plainte ;
- elle est rapidement contactée par les services de police ou de gendarmerie qui lui confirment le rendez-vous et l'informent des pièces nécessaires à fournir.

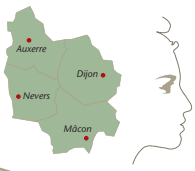
La pré-plainte en ligne ne dispense pas de venir dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Le dépôt de plainte devient juridiquement valable après contact avec un officier ou un agent de police judiciaire et signature du procès-verbal.

Si l'auteur de la pré-plainte ne vient pas au rendez-vous qu'il a choisi ou qui lui est proposé, les données nominatives sont automatiquement effacées 30 jours après la réception de la déclaration.

SIGNATURE DU TROISIÈME CONTRAT D'APPUI À LA PERFORMANCE ECONOMIQUE ET À L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES (CAPÉCO) EN BOURGOGNE

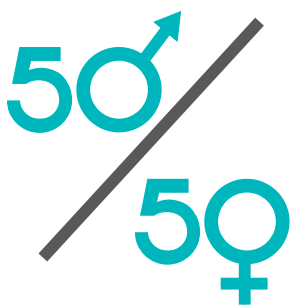
Le premier CAPÉCO pour la filière métallurgie en Bourgogne a été signé le lundi 4 février 2013 par Pascal MAILHOS, préfet de région, François PATRIAT, président du conseil régional, Sylvie FAUCHEUX, rectrice de l'Académie de Dijon, François TRUFFIER, président de l'UIMB et Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale de Pôle Emploi.

Ce contrat a vocation à renforcer la coopération entre les acteurs du secteur de la métallurgie pour répondre aux enjeux actuels de cette filière. Il insiste plus particulièrement sur les aspects innovation, international et ressources humaines associées.



## EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : une politique publique à part entière

DOSSIER  
SPÉCIAL  
N°30



*La politique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans le cadre des engagements européens et internationaux de la France.*

*Elle est impulsée par Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre aux droits des*

*femmes, et portée par l'ensemble des ministères dans le cadre du premier gouvernement paritaire de l'histoire de la République. Ainsi, s'est réuni le 30 novembre dernier le Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité. Présidée par le premier ministre, cette instance a annoncé le plan d'action gouvernemental en matière d'égalité femmes-hommes «une troisième génération des droits des femmes : vers une société de l'égalité réelle».*

L'enjeu est en France de traduire l'égalité en droits, construite dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, en égalité dans les faits. L'éducation dès le plus jeune âge, et la formation des professionnels sont deux modes d'intervention développés pour déconstruire les stéréotypes sexistes, qui assignent femmes et hommes à des rôles sociaux différenciés et souvent défavorables aux femmes.

Cette politique d'égalité des chances comporte trois axes d'intervention : rendre effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et favoriser l'articulation des temps de vie ; prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité ; agir contre les facteurs spécifiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale des femmes.

Les champs d'intervention sont donc très larges, c'est pourquoi l'approche dite «intégrée» doit permettre à chaque service de l'Etat, collectivité territoriale, ou acteur économique, de prendre en compte dans le cadre de ses missions l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Cette approche «intégrée» s'est traduite par l'adoption par chaque Ministère d'une « feuille de route Egalité », et la nomination d'un référent haut fonctionnaire à l'égalité. Une sensibilisation a été effectuée auprès de 32 ministres et de leur cabinet, sur l'égalité femmes hommes ; sensibilisation effectuée également en Comité d'administration régionale le 14 mars dernier par la déléguée régionale.

### Quelques repères en Bourgogne

- le taux d'activité des femmes est de **66,1%**, 74,9% pour les hommes.
- plus du **1/3** des femmes actives sont à temps partiel.
- **21%** des ménages de Bourgogne sont composés de femmes seules.
- suivant les départements, entre **10%** et **17,4%** des femmes ont plus de 75 ans.
- **14,9 ‰** faits de violences de conjoint à l'égard des femmes (contre 17,8 ‰ moyenne en France)
- **1** femme sur **3** s'est déclarée victime de violences dans les 2 dernières années.
- **3** femmes députées et aucune sénatrice en Bourgogne

### > Vous avez dit «PRs Egalité»?

*Au plan local, c'est le « PRs Egalité », Programme Régional Stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui décline les engagements des services de l'Etat en région dans ce domaine.*

*Ce document mobilise différents partenaires sur des objectifs clairs, progressifs, et mesurables de 2012 à 2014.*

### Qui est concerné ?

Le premier cercle des signataires est constitué de services et agences de l'Etat en région : Rectorat, Université de Bourgogne, Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi, DRAC, DRJSCS, DRFIP, DREAL, DRAAF. Des référents régionaux pour chaque signataire ont été formés à l'Egalité en février et contribuent à la déclinaison opérationnelle des objectifs au sein d'un réseau animé par la délégation régionale. Le PRs Egalité fera l'objet d'une évaluation annuelle et dès 2013, de nouveaux signataires viendront l'intégrer afin d'en faire un outil vivant et dynamique.

## ZOOM SUR... « Femmes et agriculture en Bourgogne »

**Un exemple d'engagement dans le cadre du PRS : la production et l'analyse de données sexuées. La DRAAF vient de publier un quatre pages dédié aux femmes et à l'agriculture.**

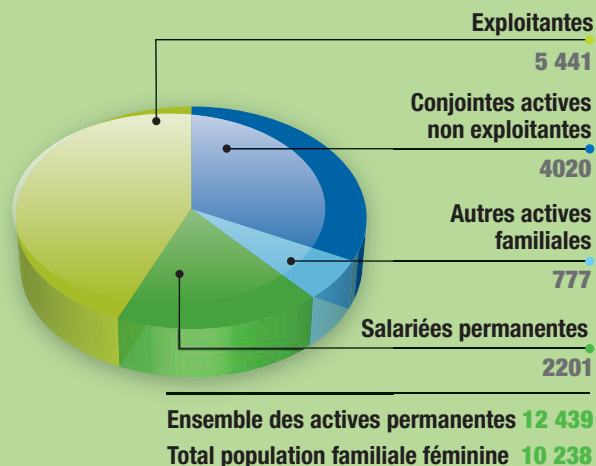
**Les femmes dirigent désormais près du quart des fermes et représentent 35 % des 36 000 actifs agricoles de Bourgogne.**

Au fil du temps la place des femmes dans l'agriculture régionale évolue vers une professionnalisation : responsabilisation, statut social, implication.

En 2010, 44 % des actives agricoles sont exploitantes alors qu'elles n'étaient que 17 % en 1988. Elles gèrent ou cogèrent désormais près d'un quart des fermes bourguignonnes. Certes, encore 27 % des exploitantes bourguignonnes en place en 2010 sont à la tête de petites structures individuelles, assez fréquemment à la suite du départ du conjoint. Les agricultrices sont plus représentées que leurs homologues masculins en viticulture, en élevage d'ovins et caprins et moins présentes dans les élevages de bovins. Globalement, les exploitantes sont moins formées à l'agriculture que leurs confrères mais elles ont un niveau de formation générale supérieur.

Autres actives agricoles, 4 000 conjointes d'exploitants participent aux travaux de la ferme ; parmi elles 41 % ont opté pour le statut de conjoint collaborateur, statut qui permet une reconnaissance professionnelle et des droits sociaux (droit personnel à la retraite, protection contre les accidents du travail).

Pour en savoir plus : *Agreste Bourgogne n° 124 et 142.*



### > Egalité entre les femmes et les hommes : l'Etat exemplaire ?

Le rapport GUEGOT avait mis en lumière l'existence d'inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes dans les fonctions publiques malgré une féminisation importante des effectifs : peu de femmes exercent des responsabilités supérieures et des inégalités salariales persistantes en défaveur des femmes. La loi dite Sauvadet prévoit l'instauration progressive d'ici à 2018, sous peine de pénalités financières, d'un quota de 40 % de femmes parmi les hauts fonctionnaires

nommés chaque année. Quelques 5 000 emplois sont ainsi concernés par la mise en place de ces quotas. Un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique proposé par le ministre de la Fonction publique est actuellement en cours d'examen par les organisations syndicales. En perspective : un travail de fond à décliner en région...

### > Egalité professionnelle dans les entreprises : un droit contraignant pour des résultats contrastés

51 % des emplois des femmes sont concentrés dans 12 des 87 familles professionnelles : ce sont les "cloisons de verre". Les femmes se cantonnent à des métiers du tertiaire, éducation, santé, social, services aux particuliers avec des perspectives de carrière et des rémunérations souvent moins favorables que dans les secteurs plus techniques.

Plus de 80% des salariés à temps partiel sont des femmes, soit 30% des femmes actives et 6 % des hommes actifs. Une articulation des temps de vie différenciée entre les femmes et les hommes avec une charge « domestique » accrue pour les femmes (3h30 par jour en moyenne contre 1h30 pour les hommes). Comme le dit le sociologue Jean-Claude Kaufman, les femmes ont « la maison dans la tête ».

24% de femmes détiennent des mandats d'administrateur dans les entreprises du CAC 40.

Une des orientations de la politique consiste à favoriser la mixité des métiers et des formations. En Bourgogne, les Carrefours des carrières au féminin permettent à des élèves de collège de rencontrer des femmes qui exercent des métiers à dominante « masculine ».

Les entreprises de plus de 50 salarié-es doivent négocier un accord relatif à l'égalité professionnelle dans différents domaines, par exemple formation, carrière, classification, articulation des temps de vie, et rémunération à partir d'un rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes, sous peine de sanctions financières.

Dans les grandes entreprises, la loi Copé-Zimmermann prévoit un minimum de 40% de femmes au conseil d'administration en 2017.



le 8 mars  
c'est  
**toute  
l'année**

## > Le 8 mars : journée internationale des droits des femmes

Cette journée prend sa source dans les manifestations de femmes au début du XX<sup>ème</sup> siècle en Europe et aux Etats-Unis, militant pour le droit de vote et de meilleures conditions de travail. La référence historique principale de la journée internationale des femmes remonte ainsi aux grèves ouvrières déclenchées à New York par les travailleuses du textile. L'idée d'une journée internationale des femmes est décidée en 1910 lors de la conférence internationale des femmes socialistes. En 1977, les Nations Unies décident d'officialiser cette journée de commémoration au plan international. Elle sera célébrée en France à partir de 1982. Cette journée est l'occasion, partout dans le monde, de dresser un bilan de la situation des femmes, de fêter les acquis et de mobiliser sur ce qu'il reste à construire.

En Bourgogne de multiples actions ont lieu chaque année, à l'initiative d'établissements scolaires, de collectivités territoriales, d'acteurs associatifs et bien sûr des services de l'Etat.

Ainsi en 2013, une manifestation a été organisée conjointement entre les services de l'Etat et du conseil régional de Bourgogne : des tables rondes ont mis en exergue des femmes engagées sur le plan économique, culturel, associatif dans notre région et au plan international. Le Préfet de région a par ailleurs mis à l'honneur les femmes et l'agriculture, à l'occasion d'un déjeuner et d'une présentation d'une publication Etat dédiée. Enfin, en soirée le challenge interbancaire a mis en avant les femmes créatrices d'entreprises et les réseaux bancaires à la Maison des Entreprises (Dijon).

## > La Bourgogne, pilote sur l'entrepreneuriat des femmes

En Bourgogne, comme dans le reste du pays, les créatrices d'entreprises femmes ont en moyenne un diplôme plus élevé que celui des hommes, mais bénéficient de moins d'expérience professionnelle dans le domaine dans lequel elles créent. Elles investissent en moyenne moins de fonds à la création. Elles sont davantage présentes sur le secteur tertiaire : services aux particuliers, enseignement santé, social, soutien aux entreprises, commerce, restauration. On retrouve ici les «cloisons de verre» observées dans la répartition femmes/hommes au sein des différentes familles professionnelles. Et surtout, **30%** des créateurs d'entreprises seulement sont des femmes. Un chiffre qui évolue peu et trop lentement. Une réalité qui doit être collectivement interrogée et ...bousculée.

**Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)** permet aux créatrices de garantir leur emprunt sans engager de caution personnelle, en bénéficiant d'un accompagnement d'experts (Bourgogne Active et Yonne Active) et d'une mise en lien avec les réseaux bancaires. La valorisation et le développement de l'entrepreneuriat des femmes est une priorité régionale. Une grande manifestation dédiée à la création d'entreprise par les femmes sera organisée fin juin, en partenariat entre la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'Egalité, la Caisse des dépôts et le Conseil Régional de Bourgogne.



## > En savoir plus sur l'égalité femmes hommes :

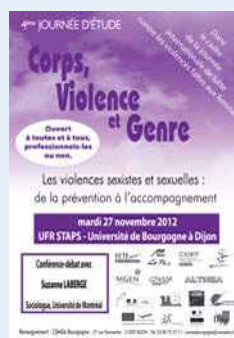
- Site du Ministère des droits des femmes : <http://femmes.gouv.fr>
- Rubrique DRDFE du site internet de la préfecture de région : <http://www.bourgogne.gouv.fr>
- Une synthèse bimensuelle de l'actualité nationale : pour s'abonner, contactez [delphine.zenou@bourgogne.pref.gouv.fr](mailto:delphine.zenou@bourgogne.pref.gouv.fr)
- Le site de l'égalité professionnelle : <http://www.ega-pro.fr>
- Le site de lutte contre les violences faites aux femmes : <http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr> et <http://www.stop-harcelement-sexuel.gouv.fr>

## > Le Collectif Violence et genre

Les rapports entre les filles et les garçons en matière de respect se dégradent. D'après une étude effectuée entre 1995 et 2005, ce manque de respect s'accompagne souvent de diverses formes de violences (harcèlement, violences verbales ou physiques) que subissent les filles qui elles-mêmes, en réaction, deviennent de plus en plus violentes.

Les chiffres des violences faites aux femmes sont de mieux en mieux établis. Bien qu'effroyables, ils sont encore mésestimés. Les différents constats dressés localement révèlent une réalité que nous ne pouvons négliger.

- Ainsi, il apparaît qu'une femme décède tous les 2,5 jours sous les coups de son compagnon (chiffres 2011).
- Une femme sur 10 a subi une agression sexuelle au cours de sa vie (enquête Enveff, 2000). Seules 12% des femmes ayant subi une agression sexuelle en dehors du ménage portent plainte (enquête « victimisation » menée en 2005-2006).
- En 2011, 4 femmes sont décédées en Bourgogne sous les coups de leur compagnon (elles étaient 6 en 2010).
- Dans le domaine du sport, les faits de violences sexistes et sexuelles sont deux fois moins dévoilés que dans le milieu ordinaire.



**Comment proposer d'autres modes de relation entre hommes et femmes de manière préventive ou curative ?**

**Comment en parler ? Comment « outiller » les professionnels pour mieux prendre en charge ces violences ?**

Six associations (CIDFF, Solidarité Femmes, FETE, Le Pas - ADEFO, ALTHEA et les CEMEA) qui oeuvrent pour la défense des droits des femmes et luttant contre les discriminations ont décidé d'agir ensemble en mutualisant leurs outils pédagogiques, leurs pratiques professionnelles et leurs compétences.

Ainsi est né en 2007 le projet recherche action « Violence et Genre ».

Depuis 5 ans, le travail du Collectif Violence et genre est soutenu par la préfecture de la Côte-d'Or, par la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité Bourgogne, et par la direction départementale de la cohésion sociale (politique de la ville, jeunesse et sports, mission droits des femmes et à l'égalité).

## Les objectifs du projet en 2007-2012 :

### Premier objectif : former des formateurs à la violence et au genre

- Constituer en Côte d'Or un réseau de formateurs en capacité de répondre à la problématique de la violence et du genre (soit des rapports sociaux de sexes)
- Mutualiser des compétences, des pratiques formatives, des outils de prévention
- Développer l'offre de formation / sensibilisation en identifiant mieux les publics cibles et les acteurs-actrices en capacité d'assurer ces interventions

Au terme de la première phase du projet, une quinzaine de formateurs sont à présent en capacité de former des équipes sur le territoire de la Côte-d'Or.

### Second objectif : former et sensibiliser des professionnels intervenant auprès d'enfants et de jeunes

- Former et sensibiliser les professionnels par les partenaires du projet qui viennent d'horizons différents
- Aider les professionnels qui encadrent les jeunes à les entendre et les orienter lorsqu'ils sont confrontés à des actes de violences
- Prévenir les violences en travaillant avec les professionnels sur les rapports de genre

### En chiffres...

- Plus de 1000 professionnels sensibilisés sur le territoire
- Une quinzaine de formateurs en capacité de former des équipes sur le territoire
- 2 journées d'études réunissant 150 personnes

### Les moyens d'action...

- Organisation d'événements : café pédagogique, conférence-débat, projection-débat
- Mise en place d'actions de formation pour

les professionnels de tous les secteurs

- Suivi de la formation des formateurs : rencontres, réunion, participation à des colloques, invitation de personnes ressources, etc...

*Au terme des 4 premières années de travail, 1000 professionnels du territoire ont été formés aux problématiques de domination dans les rapports entre filles et garçons, aux violences que génère cette domination, aux problématiques plus globales de genre et de violence.*

### Aujourd'hui le collectif « violence et genre » créé un réseau européen

En 2012, une nouvelle dimension a été donnée au projet en associant des partenaires belges, italiens, espagnols et tchèques pendant un séminaire à Dijon du 24 au 28 novembre 2012 dont les travaux étaient axés sur la thématique « Corps, violence et genre ». Le partenariat avec l'UFR Staps de l'Université de Bourgogne a permis la présence de Suzanne Laberge, Professeure de sociologie de l'Université de Montréal.



## > « Femmes au courant » (deuxième volet du projet « femmes en bleu » porté par le CIDFF 58 de 2010 à 2012)



Cette action innovante sur le territoire est proposée aux femmes des quartiers. Il s'agit de faire participer des femmes volontaires à des ateliers pratiques d'initiation à la plomberie, à l'électricité, au bricolage afin de les rendre concrètement et durablement autonomes dans leur vie quotidienne et dans leur lieu d'habitation. Les femmes acquièrent ainsi des compétences pratiques immédiatement utilisables au quotidien et déconstruisent les stéréotypes liés au genre. Cette autonomie fait renaître chez les participantes la confiance en soi, en les sortants de leur contexte de dépendance et d'autocensure en matière de tâches traditionnellement attribuées au genre masculin.

Cette action se déroule sur 5 mois à raison de 2 h 30 par semaine. Elle est animée par des professeurs du lycée professionnel Pierre Bérégofoy de Nevers, partenaire du CIDFF 58 sur cette action. 12 femmes ont participé aux séances, elles ont été recrutées sur le critère géographique, la motivation et la disponibilité pour participer à l'ensemble de l'action. Cette action est cofinancée par le CUCS de Nevers et la DRDFE.

## Signature du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes : mardi 22 janvier 2013

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes un protocole départemental a été signé par Michèle KIRRY, Préfète de la Nièvre et divers partenaires qui ont tous salué cet acte fort.

Ce protocole est le fruit d'une ambition collective, celle de mettre en place un dispositif départemental de prise en charge et d'accompagnement des femmes victimes de violences. Cette ambition est portée de manière complémentaire par les services de l'Etat, les collectivités locales et la société civile. Les différents signataires peuvent désormais s'appuyer sur ce cadre. Ce protocole a pour objet de renforcer le partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs de l'accompagnement et du suivi des femmes victimes de violences.



Le champ d'intervention de ce protocole est élargi de façon à cibler toutes les formes de violences, notamment les violences sexistes qui appellent un effort de sensibilisation et un effort pédagogique renforcé auprès des jeunes.

Le comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité a adopté en novembre dernier un plan d'action pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dont un des axes principaux est de protéger les femmes contre les violences. A travers de nouveaux dispositifs et de nouvelles mesures, il s'agit de préparer la troisième génération des droits des femmes, celle de l'égalité réelle.

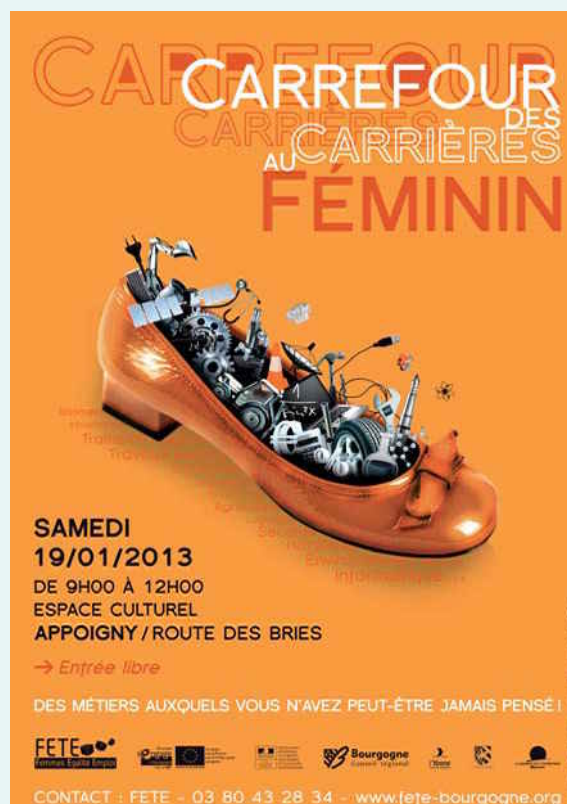
## YONNE

### > 19 janvier 2013, le carrefour des carrières au féminin à Appoigny

Cette manifestation est spécifiquement dédiée aux jeunes filles des classes d'orientation de 3<sup>ème</sup> et de seconde des collèges et des lycées de l'Yonne ainsi qu'aux femmes à la recherche d'emploi. Elle a pour objectif d'aider les publics dans leur choix professionnel par des entretiens individuels avec les intervenantes qui exercent des métiers encore peu féminisés, essentiellement dans les domaines techniques et technologiques.

L'association FETE (Féminin Technique), avec le soutien de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité, a organisé un « Carrefour des Carrières au féminin » le 19 janvier dernier à Appoigny.

Une cinquantaine d'intervenantes a répondu présent, avec parmi elles une acheteuse industrielle, une hélicultrice, une pilote d'avion, une gardienne de la paix, une couvreuse-zingueuse, une viticultrice, une ingénieure informatique,... autant de pistes pour sortir des chemins stéréotypés dans le choix de sa future carrière.



**CARREFOUR  
DES  
CARRIÈRES  
AU  
CARRIÈRES  
FÉMININ**

**SAMEDI  
19/01/2013**  
DE 9H00 À 12H00  
ESPACE CULTUREL  
APPOIGNY / ROUTE DES BRIES

→ Entrée libre

DES MÉTIERS AUXQUELS VOUS N'AVEZ PEUT-ÊTRE JAMAIS PENSÉ !

FETE  
Fédération des Femmes Techniciennes de Bourgogne

Bourgogne  
Département de l'Yonne

CONTACT : FETE - 03 80 43 28 34 - [www.fete-bourgogne.org](http://www.fete-bourgogne.org)



### 8 mars 2013 : une journée départementale sur « Sport et maternité »

**La conciliation entre la grossesse et une pratique des loisirs sportifs a été au cœur de cette conférence départementale organisée à Auxerre, ouverte par le Préfet de l'Yonne et constituée d'un débat et d'ateliers aquatiques et sportifs.**

Réunissant des médecins, psychologues, gynécologues et représentants des associations sportives, elle a permis d'apporter des réponses au public et aux futurs parents sur la conciliation entre la grossesse et une pratique des loisirs sportifs.

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, la pratique sportive féminine reste en retrait par rapport à celle des hommes en raison notamment d'un partage inégal des tâches domestiques. Lorsque des difficultés sociales ou d'intégration se présentent, les femmes sont les premières exclues des activités des loisirs et d'épanouissement

personnel. On note particulièrement la faiblesse de la pratique sportive féminine dans les quartiers urbains sensibles.

Parmi les idées les plus répandues et difficiles à combattre demeure le refus du sport pendant la grossesse. Certains médecins recommandent fréquemment le repos complet. Or, lorsque la grossesse se déroule bien, il n'y a aucune contre-indication pour une activité physique adaptée, au contraire, elle devrait être conseillée.

## SAÔNE et LOIRE

### > Une journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes mobilise chaque année un bassin de vie différent

Cette journée initiée par la déléguée, portée par le CIDFF, a été programmée en 2012 le 25 novembre dernier, en partenariat avec le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de la communauté de communes du Mâconnais/Beaujolais. Elle s'est déroulée en deux temps avec des manifestations à destination de publics ciblés :

**En matinée : un spectacle de la comédienne humoriste ESTA WEBSTER auprès des élèves de 3ème du collège Condorcet de la Chapelle de Guinchay**

Ce spectacle, composé de sketches ayant pour thématiques les violences, le respect, les stéréotypes de genre a amené les élèves à s'interroger sur la place de la femme dans le travail, et plus globalement dans la société. A partir de simples constatations, le public s'est retrouvé face aux préjugés qui continuent de régir les rapports hommes/femmes. La représentation a été suivie d'un débat avec la comédienne. La déléguée aux droits des femmes et la juriste du CIDFF avaient animé en amont des séances de sensibilisation auprès des élèves.



**A partir de 13h30 une conférence débat sur le thème « Harcèlement au travail : une emprise, une souffrance au quotidien » sous la présidence de François PHILIZOT, préfet de Saône-et-Loire**

Sont intervenus lors de cette conférence débat : Aline SAENS-COBO, vice-procureure du TGI de Chalon-sur-Saône, Eric FARRUGIA, directeur adjoint au travail, pôle travail (DIRECCTE), Gwendoline FIZAINÉ, juriste à l'association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT).

Ont été invités à participer à cette réunion d'information les acteurs de terrain du département : les policiers et les gendarmes, les professionnels de santé, du social, de la justice et les représentants d'associations œuvrant dans ce domaine. Ce projet a bénéficié des financements de la DRDFE (2000 euros), et de la communauté de communes du Mâconnais/Beaujolais.

### > Labellisation d'un « accueil de jour pour femmes victimes de violences conjugales » en Saône-et-Loire

**En 2012, le ministère a lancé un appel à projet relatif à la labellisation et au financement d'un « accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple » de manière à ce qu'elles puissent disposer d'une structure de proximité ouverte durant la journée pour les accueillir, les informer et les orienter.**

Ce dispositif, en relais des associations œuvrant en matière d'information sur les droits, est également en amont une alternative à un hébergement d'urgence parfois inapproprié à la situation de femmes qui ne se trouvent pas en situation de précarité, mais nécessite en revanche un cadre sécurisé et sécurisant. Le CHRS « l'Ecluse » porte le projet en Saône-et-Loire et a bénéficié d'une somme de 29600 euros.

Il porte également la plate-forme multimodes de garde (GERE), projet initié en 2007 par le CHRS l'Ecluse (effectif en février 2008) suite aux difficultés constatées lors de l'accompagnement des femmes hébergées au centre. Ce constat ayant été partagé par tous les partenaires. Il a été ouvert à toutes les personnes isolées avec enfants (87%). L'objectif étant de coordonner toutes les possibilités de garde et permettre à ces femmes de reprendre une activité notamment en intérim, des missions à temps partiel (horaires atypiques). Le second objectif est d'accompagner les femmes dans le montage des dossiers d'aide financières pour le paiement de la garde des enfants. Le troisième objectif est d'aider la séparation mère-enfant (s) et d'instaurer la confiance auprès des mères (parcours familial chaotique) afin de leur

permettre de s'insérer pleinement dans la vie active et sociale.

Ce projet concerne toutes les personnes seules avec enfants résidant sur Chalon et sa première couronne, bénéficiant des minima sociaux (cofinancement DRDFE ; participation au comité de pilotage de la déléguée départementale). Depuis l'ouverture du service, 286 personnes ont fait appel au service GERE. Pour 235 d'entre elles, une reprise d'activité a été effective. Ce projet mobilise dans le cadre d'un comité technique les services de l'emploi (maison de l'emploi, Pôle emploi, mission locale, agences intérimaires...) et les services de garde d'enfants (haltes garderies, relais assistantes maternelles, le périscolaire, les maisons de quartiers, les cantines, les services d'aide à domicile...).



20 ans après la création de la citoyenneté européenne, 2013 est l'année européenne des citoyens. A cette occasion, le préfet de la région Bourgogne et le président du conseil régional de Bourgogne ont souhaité associer leurs services pour lancer le premier « Joli mois de l'Europe en Bourgogne ».

Cette opération vise à labelliser l'ensemble des événements ayant une dimension européenne dans la région. Les projets labellisés sont identifiés par le logo du Joli mois de l'Europe : le « papillon européen » pour l'année 2013. En Bourgogne, ils bénéficient des outils de communication mis en place par les services de l'État et du conseil régional, qui comprend notamment la diffusion d'un programme commun en version papier et numérique, l'organisation d'un jeu-concours en ligne, de l'espace publicitaire sur les radios et les sites de presse locaux...

Ainsi, durant tout le mois de mai, des portes ouvertes, des repas, des expositions, des promenades ou encore des conférences et bien d'autres



Vous pouvez également suivre le Joli mois de l'Europe sur facebook :

<http://www.facebook.com/pages/Joli-mois-de-l-Europe-en-Bourgogne/141885685973801>

actions sur le thème de l'Europe vont avoir lieu partout en Bourgogne. L'objectif étant de fêter largement l'Europe, toute manifestation à dimension européenne, hormis politique ou idéologique, a pu intégrer le programme commun et bénéficier du kit de communication.

Le public peut consulter le programme des manifestations sur [www.jolimoiseurope-bourgogne.fr](http://www.jolimoiseurope-bourgogne.fr).

Pendant le Joli mois de l'Europe en Bourgogne, les services de l'État en Bourgogne vont également faire circuler une exposition itinérante qui présente aux citoyens de la région les projets financés avec le concours des fonds européens entre 2007 et 2013. Interactive, elle intégrera différents supports, notamment numériques. Cette exposition prévue pour être installée en extérieur viendra s'adosser à d'autres événements. Le Joli mois de l'Europe, manifestation déjà organisée les années précédentes dans d'autres régions (Alsace, Aquitaine, Midi-Pyrénées), a connu un vif succès. Cette année, elle est soutenue au niveau national et organisée dans une vingtaine de régions.

Pour en savoir plus ou participer au jeu concours et gagner un week-end européen, rendez-vous sur la page internet

[www.jolimoiseurope-bourgogne.fr](http://www.jolimoiseurope-bourgogne.fr).

## « VILLES ET CAMPAGNES BOURGUIGNONNES : DES AGRICULTURES CONTRASTÉES »

A LIRE

Tel est le titre du n°143 d'Agreste Bourgogne de janvier 2013, publié par le Service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF Bourgogne.

urbains qu'en périphérie et dans l'espace rural. Cependant, les structures restantes voient leur surface augmenter. Malgré une forte diminution des effectifs en dix ans, maraîchage et horticulture sont toujours bien représentés en ville.

fois plus fréquente que dans les autres territoires. Compte-tenu de ces spécificités, l'agriculture urbaine nécessite proportionnellement plus de main d'œuvre et fait plus souvent appel au salariat. Peu spécifique, l'agriculture périurbaine est très semblable à celle des espaces ruraux proches.

En Bourgogne, la disparition d'exploitations agricoles est plus importante dans les pôles

Bénéficiant de la proximité des consommateurs, la commercialisation en circuit court y est deux

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/r2613a01.pdf>

L'Etat en Bourgogne - N°30 - Avril 2013

Numéro ISSN : 1772-7626

Consultable sur [www.bourgogne.gouv.fr](http://www.bourgogne.gouv.fr)

Directeur de la publication : Pascal Mailhos

Directeur de la rédaction : Sébastien Humbert

Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Marianne Bernard (DIRECCTE), Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Stéphanie Bourgeot (Rectorat), Jean-François Cortot (Région de gendarmerie), Lauranne Cournault (ARS), Philippe Goutorbe (SGAR), Fabien Grange (DREAL), Ariane Lhuissier (DRJSCS), Léo Magnien (SGAR - Fonds européens), Chantal Prenel (INSEE), Chantal Thomas (DRFIP), Maclou Viot (DRAAF), Muriel Dumont (DDT).

Contribution à la rédaction des articles et crédits photos :

Rubrique « Arrivées, départs » : Sophie Boyer (Préfecture Saône-et-Loire), Anne Morel (Préfecture de la Nièvre), Céline Benoist (Préfecture de l'Yonne).

Composition : Digital Concept

## ARRIVÉES, DÉPARTS...

### EN BOURGOGNE

- > Christophe LANNELONGUE, Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne a succédé le 2 décembre 2012 à Monique CAVALIER.
- > Sébastien HUMBERT, sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or, a succédé le 1<sup>er</sup> janvier 2013 à Arnaud SCHAUMASSE.
- > Brigitte DÉMPT, Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, a succédé le 1<sup>er</sup> mars 2013 à Philippe MICHEL.

### EN SÂONE-ET-LOIRE

- > Fabien SUDRY, Préfet de Saône et Loire, a été nommé en Conseil des Ministres le 13 mars 2013. Il succède à François PHILIZOT.
- > Stéphane D'HAYER, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique, a succédé en janvier 2013 à Jean-Louis CHAUPUIS.
- > André KLEIN, directeur départemental de la protection des populations, a succédé le 4 février 2013 à Anne LE HY.

### DANS LA NIÈVRE

- > Laurence DENIZON, commissaire, directrice départementale de la sécurité publique, a succédé le 11 février 2013 à Alain BRAUD.

### DANS L'YONNE

- > Nicolas BOUFERGUENE, commissaire, directeur départemental de la sécurité publique, a succédé le 19 décembre 2012 à Gérard CARDALIAGUET.

### EN CÔTE-D'OR

- > Séraphin PARRA, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique, a succédé le 23 mars 2013 à François PERRAULT.
- > Marie Christine TARRAR, Procureur de la République, a succédé le 22 novembre 2012 à Eric LALLEMENT.